

**PREMIER MINISTRE**  
LE HAUT COMMISSAIRE A LA JEUNESSE

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS**  
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Melun, le 1er avril 2009

Suivi par Fabien BUREAU  
Tél. : 01 64.10.42.52

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant agrément de votre association sous le n°AS77091398.

Je vous invite dorénavant à mentionner ce numéro d'agrément sur les correspondances de votre association.

Je vous rappelle en outre que vous devez me faire parvenir chaque année les pièces administratives suivantes :

- procès-verbal de l'assemblée générale comportant le compte rendu d'activités;
- bilan, compte de résultats et prévisionnel budgétaire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental,



Laurent de LAMARE

P.J. : Arrêté préfectoral portant agrément publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Madame la Présidente de l'association,  
Monsieur le Président de l'association,  
VOL EN BLEAU BADMINTON  
Monsieur Yan CORVELLEC  
19 allée du Château  
77140 DARVAULT

Arrêté préfectoral n° **09JS941281**  
portant agrément ministériel des associations  
sportives civiles

49-51, avenue Thiers  
77008 MELUN CEDEX  
☎: 01 64 10 42 42

Le PREFET de Seine et Marne,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.111-1 et L.121-4 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

**VU** l'arrêté Préfectoral n° 2008 DAIDD BCIDE 096 du 23 décembre 2008 du Préfet de Seine et Marne donnant délégation de signature à Monsieur Laurent de LAMARE, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Seine et Marne.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'agrément ministériel est accordé à l'association mentionnée ci-dessous :

N° D'AGREMENT	:	<b>AS77091398</b>
NOM DE L'ASSOCIATION :	:	<b>VOL EN BLEAU BADMINTON</b>
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	:	mairie
	:	40 rue Grande
	:	77300 FONTAINEBLEAU

**ARTICLE 2** : L'association sportive mentionnée ci-dessus adressera chaque année à Monsieur le directeur départemental de la jeunesse et des sports de Seine-et-Marne les pièces administratives suivantes :

- procès-verbal de l'assemblée générale statutaire comportant le compte-rendu annuel d'activités de l'association,

- bilan et compte d'exploitation de l'exercice écoulé.

**ARTICLE 3** : Monsieur le directeur départemental de la jeunesse et des sports de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 01/04/2009

Le Préfet de Seine et Marne

Par délégation,  
Le directeur départemental



Laurent de LAMARE